

## Politique d'intendance

### Mission d'intendance

L'objectif des activités d'intendance de Pembroke est d'aider nos clients à assurer leur avenir financier et à maximiser la valeur durable à long terme. Les philosophies d'affaires et d'investissement de la firme sont ancrées dans les concepts de propriété active, de bonne intendance et d'harmonisation des intérêts. L'approche de la firme en matière de gestion est fondée sur nos valeurs<sup>1</sup>, notre philosophie d'investissement et notre engagement envers la recherche, la participation active, la collaboration et la transparence de nos rapports. Les activités d'intendance de Pembroke couvrent tous les produits d'investissement de la firme et comprennent, entre autres, la surveillance des entreprises dans lesquelles nous investissons et des gestionnaires que nous embauchons, l'utilisation de notre influence pour nous engager auprès des entreprises, et la production de rapports sur nos activités d'engagement et de vote par procuration. Pembroke croit que les entreprises ont la responsabilité d'agir dans l'intérêt à long terme de leurs parties prenantes afin de maximiser la valeur et, en tant qu'investisseurs ayant un horizon à long terme, nous reconnaissons l'importance fondamentale des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### Mise en œuvre

Le comité de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable est chargé de mettre en pratique les convictions de Pembroke en matière d'intendance. Le comité comprend des membres de chacun des trois groupes d'exploitation et relève directement de l'associé directeur de Pembroke. Afin d'assurer un large soutien aux efforts d'intendance de l'entreprise, chaque employé doit préciser, dans le cadre de son processus d'évaluation, comment il contribuera aux activités d'investissement durable de l'entreprise en général, et aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies en particulier.

### Suivi des entreprises

Dans le cadre de son suivi des entreprises en portefeuille et des entreprises candidates, Pembroke utilise des outils d'intendance pour soutenir les activités de recherche et de gestion des investissements. Ces outils permettent de classer les questions ESG par ordre de priorité en fonction du risque, ce qui guide ensuite nos engagements ESG.

---

<sup>1</sup> Valeurs fondamentales de Pembroke : intégrité, excellence, humilité, responsabilité et alignement.

## Activités de vote par procuration

Pembroke influence les entreprises dans leur recherche de bonnes pratiques de gestion par le biais de ses activités de vote par procuration. Dans le cadre de notre obligation fiduciaire envers nos clients, Pembroke exerce ses droits de vote dans les entreprises dans lesquelles nous investissons, à moins qu'un client ne choisisse de voter pour les actions qu'il détient directement. L'objectif primordial des activités de vote par procuration de Pembroke est d'accroître la valeur pour les actionnaires à long terme. Par conséquent, nos lignes directrices en matière de vote par procuration ont été élaborées de manière à être conformes à cet objectif, sans pour autant devenir des directives rigides ou inflexibles.

## Gestionnaires de portefeuille externes

Pembroke retient les services de gestionnaires de portefeuille externes à titre de sous-conseillers pour certaines stratégies, notamment les stratégies à revenu fixe, les stratégies internationales et certaines parties des stratégies équilibrées. Tous les sous-conseillers de Pembroke sont signataires de l'UNPRI et ont pris des engagements en matière d'investissement responsable.

## Engagements

Pembroke est un signataire de l'UNPRI et, à ce titre, nous nous engageons à respecter les six principes de l'UNPRI :

Principe 1 : Nous intégrerons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels.

Principe 2 : Nous serons des propriétaires actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.

Principe 3 : Nous chercherons à obtenir une information appropriée sur les questions ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons.

Principe 4 : Nous promouvrons l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement.

Principe 5 : Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.

# P E M B R O K E

PARTENAIRES DE CROISSANCE – DEPUIS 1968

Principe 6 : Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre des Principes.<sup>2</sup>

## Rapports

Pembroke rendra compte de ses activités d'intendance à ses clients et à l'UNPRI au moins une fois par an.

---

<sup>2</sup> Source : UNPRI, <https://www.unpri.org/pri/what-are-the-principles-for-responsible-investment>